

**Séance du lundi 16 décembre 2013**

Date de Convocation : mardi 10 décembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2013.12.18 - Finances - Exercice 2013 - Décision modificative n° 3**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Véronique COLLET, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

**Excusés ayant donné procuration :**

Michel FONTAINE à Jean-François DEBAT, Benjamin ZIZIEMSKY à Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER à Claudie SAINT ANDRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Charlotte DOMINJON à Guillaume LACROIX, Jean LECLAIR à Pascal BORGIO

**Absent :**

Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Sébastien GUERAUD

**Rapporteur :** Françoise COURTINE

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Il est indiqué à l'assemblée que tout mandatement nécessite l'existence d'une ligne de crédit correspondante et que celle-ci soit suffisamment pourvue.

De même, il est précisé que suivant l'article L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales stipulant que "hors les cas où l'assemblée délibérante a spécifié que les crédits sont spécialisés par articles", les crédits sont votés par chapitres.

En application des dispositions ci-dessus, le niveau de vote du budget principal ville et des budgets annexes : eau, assainissement, parcs de stationnement et lotissements se situe au niveau du chapitre.

### **Motivation et opportunité de la décision**

Pour ces motifs, il est nécessaire de prendre une délibération décidant des mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux ci-annexés.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'avis favorable émis par la commission finances, administration générale, technologies et communications dans sa réunion du 5 décembre 2013,

### **A L'UNANIMITE des votants (42 voix)**

**DECIDE** d'opérer les mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux annexés à la présente délibération dont les totaux correspondent aux sommes indiquées ci-dessous.

Le total de ces mouvements s'élève à :

<b>Budget ville :</b>		
	section de fonctionnement	- 24 250,00
	section d'investissement	58 800,00
<b>Budget eau :</b>		
	section de fonctionnement	19 750,00
	section d'investissement	14 000,00
<b>Budget assainissement :</b>		
	section de fonctionnement	19 750,00
<b>Budget parcs de stationnement :</b>		
	section de fonctionnement	- 11 400,00
	section d'investissement	0,00
<b>Budget lotissements :</b>		
	section de fonctionnement	- 1 590 000,00
	section d'investissement	- 1 590 000,00

**BUDGET 2013**  
**Décision modificative n°3**

**Décembre 2013**

COMMISSION DES FINANCES DU 5 DECEMBRE 2013

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

Il est rappelé que le niveau de vote du budget principal ville et des budgets annexes (eau, assainissement, parcs de stationnement et lotissements) se situe au niveau du chapitre.

L'objet de cette DM est de modifier la dotation initiale des crédits entre chapitres telle qu'elle a été votée au BP 2013 et par décisions modificatives ultérieures.

Dans ce cadre le total des mouvements de crédits s'élève à :

**Budget ville :**

section de fonctionnement	- 24 250,00
section d'investissement	58 800,00

**Budget eau :**

section de fonctionnement	19 750,00
section d'investissement	14 000,00

**Budget assainissement :**

section de fonctionnement	19 750,00
---------------------------	-----------

**Budget parcs de stationnement :**

section de fonctionnement	- 11 400,00
section d'investissement	0,00

**Budget lotissements :**

section de fonctionnement	- 1 590 000,00
section d'investissement	- 1 590 000,00

C'est la dernière décision modificative de l'année : elle concerne notamment des mouvements financiers consistant à finaliser les dernières écritures de l'exercice.

### **Budget principal ville**

Les principaux mouvements à inscrire ou à ajuster concernent les opérations suivantes :

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
- provisions dans le cadre de contentieux (voir délibération)	+ 4,0 K€	+ 21,5 K€
- taxe additionnelle aux droits de mutation (ajustements : impact crise immobilière)		- 259,0 K€
- impôts directs (taxe habitation et taxe foncière bâti) : intégration des rôles supplémentaires et mise à jour par les services fiscaux des bases définitives de TH		+ 84,5 K€
- subvention aux associations (Caméra club bressan, Fenêtre sur cour, Ferme à jazz et Renaissance)	+ 12,7 K€	
- subvention d'équilibre au budget parcs de stationnement (ajustement de fin d'exercice)	- 11,4 K€	

Concernant les écritures d'ordre budgétaire (ne générant pas de sortie ou d'entrée de liquidité et s'équilibrant en dépenses et en recettes), les principaux ajustements concernent :

- le transfert à la section d'investissement de travaux réalisés en régie	+ 128,8 K€	+ 128,8 K€
---	------------	------------

### **Budget eau**

Les principaux mouvements de crédits concernent la reprise de provisions constituées pour palier le risque de clients défaillants pour + 19,8 K€ (voir délibération).

### **Budget assainissement**

Les principaux mouvements de crédits concernent la reprise de provisions constituées pour palier le risque de clients défaillants pour + 19,8 K€ (voir délibération).

### **Budget parcs de stationnement**

Les principaux ajustements de cette DM concernent l'ajustement (de fin d'année) à la baisse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 11,4 K€.

### **Budget lotissements**

Le seul mouvement de cette DM consiste en l'ajustement de fin d'exercice des mouvements d'ordre de stock de - 1,6 M€ (même somme en dépense et en recette).